



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
COMMISSION ELECTORALE NATIONALE INDEPENDANTE
CENI

COMMUNIQUE DE PRESSE N° 037/CENI/2023

La Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI) informe l'opinion nationale et internationale que, dans la nuit du vendredi 28 au samedi 29 juillet 2023, un incendie s'est déclaré à l'entrepôt de son Secrétariat Exécutif Provincial, situé dans l'enceinte de la concession de la Société Nationale des Chemins de Fer du Congo (SNCC), dans la province du Sud-Kivu.

En attendant les enquêtes approfondies en vue de déterminer l'origine de cet incendie, les dégâts matériels ci-après ont été constatés :

- 963 sur 1 292 dispositifs électroniques de vote (DEV), anciennement connus sous le nom de machines à voter, calcinés ;
- des batteries au lithium consumées ;
- des groupes électrogènes brûlés ;
- des motos calcinées ;
- des panneaux solaires et autres matériels électoraux totalement détruits.

La CENI invite donc les autorités compétentes à diligenter une enquête pour déterminer les causes de cet incendie et le cas échéant, sanctionner les auteurs matériels et intellectuels, conformément à la loi.

Toutefois, la CENI rassure que cet incendie n'est pas de nature à retarder l'ouverture des Bureaux de Réception et de Traitement des Candidatures (BRTC) pour les élections des députés provinciaux et des conseillers communaux, prévue, le 03 août 2023, dans la province du Sud Kivu.

Fait à Kinshasa, le 30 JUIL 2023


Patricia NSEYA MULELA
Rapporteur